

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu, par visio-conférence, une réunion extraordinaire le 22 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette session, dans le cadre de ses prérogatives, le CPM a examiné les mesures exceptionnelles et complémentaires de la politique monétaire proposées par le Gouvernement de la BEAC, pour soutenir les Etats face aux conséquences économiques de la crise sanitaire liées à la COVID-19.

Aussi, a-t-il autorisé la mise en œuvre, conformément aux dispositions du cadre réglementaire relatif aux règles et modalités d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire, d'un programme de rachats ponctuels et ciblés, sur le marché secondaire, des titres publics émis par les Etats membres de la CEMAC.

Le CPM a fixé l'enveloppe globale maximale de ce programme de rachats à 600 milliards de FCFA pour l'ensemble de la CEMAC.

Concernant la maturité de ces titres publics, elle a été fixée à dix (10) ans au maximum, et le programme de rachat devrait durer six (06) mois, avec une prolongation possible de six (06) mois supplémentaires en tant que de besoin et suivant les perspectives économiques en 2021.

Par ailleurs, pour bénéficier de cette opération, le CPM demande aux Etats, notamment aux Trésors Publics, de réviser et de respecter leurs calendriers d'émission des titres publics, en concertation avec les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) de leurs réseaux respectifs, en cohérence avec les dernières lois de finances adoptées dans chaque pays et les plans de financements budgétaires convenus dans le cadre des programmes économiques et financiers avec le FMI.

Enfin, le CPM a décidé de reprendre les opérations d'injection de liquidité à long terme afin d'offrir aux établissements de crédit des ressources stables dont ils ont besoin pour couvrir leurs emplois à moyen et long termes. Le calibrage de ces refinancements longs vise à favoriser les conditions de financement de l'économie. A cet effet : (i) la maturité de ces opérations n'excédera pas douze (12) mois ; (ii) les adjudications de ces opérations se feront à un taux indexé au TIAO ; et (iii) l'accès à ces refinancements sera réservé aux banques qui s'engagent à ne pas réduire leur portefeuille de crédits à l'économie. /-

Fait à Yaoundé, le 22 juillet 2020

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI